



commande photovoltaïques suite démarche par téléphone

Par **balimaya**, le **27/10/2010** à **21:17**

Bonjour,

suite à une démarche téléphonique à propos de panneaux photovoltaïques en auto financement, nous avons reçu un commercial pour nous expliquer de quoi il s'agissait et pour prendre les renseignements nécessaires pour savoir si on pouvait justement prétendre à l'auto financement. Il a bien insisté sur le fait que à aucun moment nous ne déboursions un seul euro. Après étude, nous sommes auto financable : on paye rien d'ici l'année prochaine, on réinjecte le crédit d'impôt que l'on touche dans le crédit, puis c'est la production qui paye le crédit.

Nous avons signé le bon de commande. Nous avons reçu l'offre de crédit. Mais depuis, on a beaucoup d'avis négatifs sur la question, je me suis renseigné d'avantage. Il va y avoir les frais de raccordement à ERDF et la location du compteur à notre charge. Les frais de raccordements s'élèvent au minimum à 300 euros, mais cela peut chiffrer vite suivant notre compteur. À aucun moment, le commercial ne nous a parlé de ces frais, car il est évident pour nous que nous n'aurions pas accepté, car nous sommes financièrement très limités.

Le délai de rétractation étant passé, pouvons-nous faire quelque chose pour annuler la commande?

J'ai eu le commercial au téléphone, vu que la commande est passée, ils ont versé 30% d'acompte, donc on leur doit ces 30% si on annule!!

qu'en pensez-vous?

merci de votre réponse

Par **BALOCCHI**, le **19/11/2010** à **15:19**

Je suis dans le même cas que vous. J'ai signé un contrat pour la pose de panneaux, après mûres réflexions et renseignements glanés à droite et à gauche, je souhaite me rétracter mais le délai est passé. La société commerciale ne l'entend pas de la même oreille. J'aimerais si vous le souhaitez me donner des renseignements sur les démarches que vous avez entreprises et les résultats. Je me suis mis en rapport avec un avocat mais cette histoire me tracasse et j'aimerais être libéré de ce poids. Merci, j'attends votre réponse

Par **balimaya**, le **20/11/2010** à **12:48**

Bonjour!

Depuis mon dernier message, nous avons envoyé une lettre avec accusé réception au vendeur demandant "officiellement" l'annulation de la commande, 3 semaines après la date de la commande. Nous avons reçu un courrier bien évidemment qui refuse cette annulation et nous imposant la date de pose qui était même pas une semaine plus tard!! Nous n'avons toujours pas envoyé l'offre préalable de crédit signée à ce jour. Sur leur lettre, il était mentionné que si il existe un délai de rétractation c'est pas pour rien. que les démarches entreprises sont coûteuses, bla bla bla. Plein de faux arguments pour que l'on se dépêche de poser une date et de renvoyer l'opc signée. Franchement à ce moment là avec mon mari, on a bien cru que c'était trop tard, que l'on ne pouvait plus rien faire...

Mais je devais aller à la banque pour signer un papier et j'ai eu un flash pour lui posé une question sur le crédit qu'on devait contracté pour les panneaux. Et en discutant elle m'a dit de ne rien envoyer (OPC) et d'appeler la protection juridique de notre assurance habitation. Je précise que l'on devait envoyer l'opc ce jour même, on l'avait signé et daté. J'ai donc appelé la protection juridique et lui ai expliqué tout depuis le début. Au début elle me dit que c'est trop tard que l'on est engagé... Et puis elle rebondi sur le fait que sur le bon de commande il est bien marqué que le règlement se fait par crédit! Et que l'organisme de crédit est le partenaire financier du vendeur. Donc le crédit est attaché/lié à la vente. Si on annule le crédit la vente est caduque donc nulle!!

J'ai aussi appelé le 3939, j'ai eu un juriste du service consommation qui m'a bien confirmé, il m'a donné les articles de loi du code de la consommation. Il a fallu quand même signer l'opc et l'envoyer puis dans un délai de 7 jours, il faut envoyer le bon de rétractation par recommandé. donc là j'en suis qu'il a fallu me rééditer des OPC car vu que l'on avait signé et daté, on avait mis du blanc, mais j'ai appelé la banque et on m'en a renvoyé. Donc OPC signée envoyée ce matin. Lundi j'envoie par AR le bon de rétractation ainsi qu'une lettre au vendeur pour lui dire tout ça car il attend toujours de nos nouvelles pour poser une date!!

J'ai passé énormément de coup de téléphone pour avoir des aides gratuites, mais pas beaucoup sont gratuites!! c'est sûr que le vendeur ne va pas être content, car il a le kit en sa possession, donc payé. Mais comme le dit un des articles du code de la consommation. Le vendeur est conseillé d'attendre que l'offre de crédit soit définitive (donc signée) pour installer, et que si il achète ou installe avant, il en supporte les risques et les frais!!

voilà j'espère vous avoir aidé un peu. Je vous avoue que tant que cette histoire ne sera pas finie, je ne serais pas tranquille. J'ai la boule au ventre dès que j'y pense c'est horrible. même si je sais que tout est de notre côté, j'ai toujours peur d'un revirement de situation.

Vous êtes sur quelle région? Vous avez signé quid la commande? Comment est sensé se passer le paiement?

Par **BALOCCHI**, le 23/11/2010 à 09:50

Avant tout je vous remercie pour vos renseignements, ils me redonnent un peu d'espoir. Je suis sur la région toulousaine, nous avons contracté ce contrat au mois d'Avril à la foire internationale de Toulouse avec une demande de crédit reporté de 365 jours. Ce crédit doit donc débuter au mois d'avril 2011. J'ai déjà discuté avec le banquier pour y faire opposition. La pose du matériel devait se faire au courant du mois de septembre mais nous refusons la livraison, la société commerciale nous impose de régler la somme du bon de commande majorée des frais de retard et de justice qu'ils ont subi. À ce jour, l'avocat que nous avons consulté nous demande de ne pas intervenir. Je ne manquerai pas de me mettre en rapport avec vous par le biais du forum pour la suite de l'événement ou si j'ai des informations qui

peuvent vous etre utiles.

Par **balimaya**, le **23/11/2010** à **17:11**

Bonjour!

Je suis étonnée de voir que l'avocat que vous consultez dise que ce soit encore possible de faire qqch... ca date quan dmm du mois d'avril. Du coup, vous avez envoyé l'offre de credit signée ou pas? Car ce que je vous ai dit fonctionne si on se retracte dans les 7 jours de la signature de l'OPC.

Du coup je suis curieuse de savoir ce que vous a dit l'avocat...)

Nous aussi, le vendeur nous avait parlé d'un report de mensualités de 18 mois.. mais quand j'ai appelé l'organisme de crédit, il m'a bien expliqué que ces 18 mois etaient partagés en 2 : 11 mois sans mensualités (sauf si on prend l'assurance qui est de 20 euros par mois, et ce depuis la contraction du credit!) et 7 mois a une centaines d'euros. Mais le vendeur nous parlait de 18 mois... enfin bref!

donc hier j'ai envoyé le bon de retractation et la lettre au vendeur en recommandé. J'ai eu un soulagement mais de nouveau la boule au ventre, j'ai hate mais en mm temps j'aprehende leur reponse. Je doute fort que ca passe comme ca!

Et la banque vous dit quoi pour l'opposition?

Ca coute cher les frais d'avocat?

Allez bon courage dans la demarche, on se tient au courant si vous le voulez bien
bonne soirée